

## ASPECTS DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DANS LA CÔTE D'IVOIRE PRECOLONIALE

**Patrick K. N'Gouan**

Chercheur Associé au Centre Ivoirien  
de Recherches Economiques et Sociales (CIRES)  
Administrateur en Chef des Services Financiers au Trésor Public,  
p.ngouan@tresor.gouv.ci / patrick.ngouan@gmail.com

### RESUME

La Côte d'Ivoire actuelle était habitée par des sociétés à systèmes d'organisations déconcentrés ou à Etats centralisés pendant la période précoloniale. Sur le plan économique, contrairement à certaines idées reçues, ces peuples allaient au-delà de la cueillette et du troc. Dotés de la rationalité économique, ils pratiquaient aussi l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, les activités minières et manufacturières dont les produits alimentaient le commerce local, régional et transfrontalier. Divers instruments monétaires étaient utilisés. Ils connaissaient donc l'économie de marché voire la politique économique et la décentralisation financière. En matière de finances publiques, les procédures budgétaires et comptables ainsi que les mécanismes de contrôles étaient certes opaques mais rigoureuses. L'équilibre ou l'excédent budgétaire et de trésorerie étaient considérés comme nécessaires pour préserver la souveraineté nationale. Des leçons peuvent donc être tirées pour la gouvernance financière moderne.

**Mots-clés :** Sociétés précoloniales, Économie de marché, Monnaie, Politique économique, Finances publiques, Souveraineté nationale.

-----

### ABSTRACT

*The current Côte d'Ivoire was home by societies with systems of decentralized organizations or centralized states during the pre-colonial period. Economically, contrary to popular belief, these people went beyond gathering and barter. With economic rationality, they also practiced agriculture, livestock, fishing, crafts, mining and manufacturing whose products fueled local commerce, regional and transborder. Various monetary instruments were used. So they knew the market economy and even economic policy and financial decentralization. In terms of public finances, budgetary and accounting procedures and the mechanisms of checks were secrecy that, but rigorous. The balance or surplus and cash were considered as necessary to ensure national sovereignty. Therefore, lessons can be learned for modern financial governance.*

**Keywords:** precolonial societies, market economy, money, political economy, public finances, national sovereignty.

## INTRODUCTION

L'espace territorial que constitue la Côte d'Ivoire actuelle était occupé par les quatre grands groupes de peuples (Akan, Gour, Krou et Mandé) bien avant la colonisation. Une certaine histoire coloniale a eu tendance à présenter ces peuples comme des populations dont les activités économiques se limitaient essentiellement à la cueillette, l'agriculture, la chasse et le troc.

Cette même histoire coloniale reconnaissait tout de même l'existence d'Etats centralisés chez certains sous-groupes Akan et Mandé et de sociétés à organisations déconcentrées chez les autres sous-groupes. Une abondante littérature permet de cerner l'organisation politique et institutionnelle de différents royaumes, empires et communautés locales existant dans la Côte d'Ivoire précoloniale.

Or, l'existence d'un Etat ou d'une communauté locale suppose celle de politiques publiques c'est à dire d'initiatives et de travaux à destination collective (justice, défense nationale, sécurité, santé publique, infrastructures, éducation communautaire, festivités, lutte contre des catastrophes naturelles etc.)

Bien plus, l'existence de politiques publiques requiert un financement public qui, organisé rationnellement, pouvait donner lieu à une politique économique et financière. La politique économique est l'ensemble des interventions de l'Etat dans l'économie. La politique financière, au sens des finances publiques, consiste globalement à mobiliser des ressources pour financer des dépenses publiques tout en ayant à l'esprit les soucis d'équilibre budgétaire et de trésorerie.

Ce qui précède suscite quelques questions de recherche : Y avait-il des politiques économiques et financières dans les Etats centralisés et les communautés locales existant dans la Côte d'Ivoire précoloniale ? En quoi pouvaient-elles s'apparenter aux notions macroéconomiques modernes ? Quels enseignements éventuels pourrait-on en tirer pour la gestion des finances publiques modernes ?

L'objectif de cet article est de présenter quelques aspects de politiques économiques et financières chez les peuples de la Côte d'Ivoire précoloniale pouvant inspirer la gestion des finances publiques modernes.

L'intérêt du sujet consiste à renforcer, avec des logiques ancestrales, la réforme des finances publiques ivoiriennes qui s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau cadre harmonisé des finances publiques adopté en 2009 par les pays membres de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine).

La méthodologie utilisée a consisté à recueillir des informations à partir de sources documentaires, orales et aussi de l'observation très attentive de la perpétuation de certains comportements économiques ancestraux dans des villages des départements d'Agnibilékro et de Koun Fao.

Ce papier essaie de présenter et de tirer des enseignements :

- de l'existence de politiques économiques dans la Côte d'Ivoire précoloniale ;
- de la conduite des finances publiques dans la Côte d'Ivoire précoloniale.

## **I- EXISTENCE DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA CÔTE D'IVOIRE PRÉCOLONIALE**

Les peuples de la Côte d'Ivoire précoloniale avaient des comportements économiques les amenant à pratiquer une forme d'économie de marché. Les pouvoirs publics, dans chaque peuple, menaient, à cet effet, des politiques économiques et la décentralisation financière.

### **1-1- Existence d'une forme d'économie de marché dans la Côte d'Ivoire précoloniale**

L'économie de marché est tout système économique où la production, l'échange et l'allocation des biens et services sont effectués sur la base de la loi de l'offre et de la demande.

Telle que définie, même une économie de troc peut être considérée comme une forme (quoique primitive) d'économie de marché, car la valeur du bien produit et échangé dépend de sa rareté et de sa qualité à l'occasion de la transaction. L'apparition de la monnaie, en tant qu'étalon de mesure de la valeur d'un bien, moyen de transaction et réserve de valeur, n'a pas non plus échappé aux différents peuples de la Côte d'Ivoire précoloniale. Leurs activités étaient effectives dans les trois secteurs économiques :

- secteur primaire : agriculture, élevage, pêche, chasse...
- secteur secondaire : exploitation minière (or, diamant, cuivre), manufactures (fer, or, bronze, tissus), artisanat ...
- secteur tertiaire: commerce (sel, produits des deux premiers secteurs ...), prêts avec intérêts, spéculations financières ...

Les instruments monétaires étaient la poudre d'or, des perles spéciales, des cauris, des pièces d'étoffes, des barres de fer ou de bronze... A propos de la poudre d'or et des poids à peser, Allou René (2002, P.910) souligne que « les anciennes thèses comme celles de T. F. Garrard sont battues en brèche par les travaux de G. Niangoran-Bouah. La thèse ancienne voulait lier les poids akan à ceux des marchés islamisés de Djené et Tombouctou (dans l'actuel Mali) dont le système pondéral était basé sur le Mithqual », sachant qu'un mithqual était mis en équivalence avec des grammes d'or.

Les Akans déterminaient le prix d'une marchandise par son équivalent en poudre d'or. Une balance portative était utilisée pour les mesures. Un petit sac de poudre d'or était utilisé à cet effet. Par exemple, le nom kotokou, donné à ce sac, sert à désigner jusqu'aujourd'hui les billets de banque des catégories suivantes: mille (akpin) ; million (akpin-akpin) ; milliard (mgbi) ; billion (mgbi-mgbi). Les Akans connaissaient donc les nombres en chiffres, en matière de calcul. La première pièce d'or, dénommée « Akey » et d'argent appelée «takoe» par les Akans du Ghana ont été frappées et émises, en 1796, bien avant l'arrivée des colons anglais. Elles se trouvent actuellement exposées au Musée d'Accra (Ghana).

La poudre d'or servait dans les transactions commerciales et financières. Niangoran-Bouah (1991) indique que le mot poids utilisé par les chercheurs était restrictif, alors que le terme yoboè (caillou, pierre) ne l'était pas. Or, un poids était un élément d'un système de mesure servant à déterminer la valeur pondérale d'un autre objet.

Dès le 15<sup>ème</sup> siècle, poursuit Allou René (op cit), les européens obtenaient la poudre d'or contre des marchandises. Pour les Akans, la poudre d'or était la monnaie. La transaction ne consistait donc pas pour eux à faire un troc mais un échange monétaire. Ils faisaient parfaitement la différence entre la poudre d'or qui était une monnaie et la pépite d'or, un patrimoine. En langue akan, le mot gwa (prix) est la racine, entre autres, de gwanou, di gwa et gwabô signifiant respectivement marché (ou lieu de transactions), marchandage, ville (ou cité marchande).

Les Dioulas, quant à eux, détenaient la plus grande partie du commerce de l'or, du sel, du cola, des tissus, des armes blanches ou à feu, de divers produits agricoles... Ils assuraient la liaison entre la Côte d'Ivoire forestière, des savanes et les régions sahéliennes.

Dans ce sens, R. Guesnerie (2006, P. 25) note qu'à l'aune de l'esquisse qui est faite d'une économie de marché c'est-à-dire « d'un marché basé sur la monnaie et le droit, nombre d'économies historiquement datées ont droit au label d'économies de marché ».

Très souvent, on a tendance à limiter l'économie de marché au système économique contemporain dominé par les entreprises capitalistes et le libéralisme. Certains font remonter la naissance de l'économie de marché au capitalisme commercial puis de négoce sur de longues distances, d'autres à l'émergence de la bourgeoisie et à la révolution industrielle. F. Braudel (1985) va plus loin jusqu'aux échanges rendus nécessaires par une plus grande spécialisation et une plus large division du travail dans l'évolution des systèmes de production des biens et services.

En réalité, même au stade de l'économie primitive caractérisée par l'auto-subsistance familiale, communautaire, villageoise ou étatique, il y avait des formes d'échanges, dont le troc. Dès qu'il y a des échanges, il y a forcément des termes de transactions informés par la loi de l'offre et de la demande. C'est cela une forme (quoique basique) d'économie de marché. Il existait, dans l'Afrique précoloniale, note Hopkins (1973), un système de production, de distribution et d'échanges « en un mot, une économie de marché ».

L'économie de marché, gouvernant les rapports de production et de répartition dans un Etat ou une communauté locale, donne lieu à une politique économique.

## **1-2- Eléments de politiques économiques dans la Côte d'Ivoire précoloniale**

Voyons successivement les objectifs et les instruments de politique économique dans les sociétés ivoiriennes précoloniales.

### **1-2-1- Objectifs de la politique économique**

La politique économique est un ensemble de décisions et mesures cohérentes prises par les pouvoirs publics en vue d'orienter l'économie dans un sens souhaitable. Nicolas Kaldor (1971) définit quatre objectifs de politique économique représentés par «le carré magique»: l'emploi, la croissance, la stabilité des prix et l'équilibre du commerce extérieur. L'atteinte simultanée de

ces quatre objectifs est un cas idéal, mais pratiquement impossible à réaliser; d'où l'appellation de «carré magique». A la suite de Kaldor, les institutions de Bretton Woods, dans les programmes d'ajustement structurel (PAS), considèrent que l'emploi et la croissance économique sont associés. Pour rester dans le cadre des quatre objectifs du «carré magique», ils introduisent l'équilibre des finances publiques.

Les anciens peuples de Côte d'Ivoire tenaient le même raisonnement. Ils partagent avec le FMI et la Banque Mondiale les soucis d'équilibre budgétaire et de stabilité des prix. Mais à la différence d'eux, ils accordaient une priorité à la croissance et à l'emploi (secteur réel) alors que les institutions de Bretton Woods privilégient l'équilibre de la balance des paiements (secteur extérieur).

### ***1-2-2- Mesures de politique économique***

La politique économique a des dimensions conjoncturelle et structurelle.

En matière conjoncturelle, la recherche de l'équilibre voire de l'excédent budgétaire et de trésorerie, à la différence des PAS actuels, ne visait pas la prévention de l'inflation ou du déficit de la balance courante. Les principaux enjeux étaient la préservation de l'autorité de l'Etat et de la souveraineté nationale ou locale chez les anciens peuples de Côte d'Ivoire.

Le ciblage de l'inflation ne se faisait pas par la dépression des dépenses publiques ou par le contrôle de la masse monétaire (par une banque centrale). Il s'inscrivait dans le cadre de la politique conjoncturelle (ou saisonnière). La flexibilité des prix était observée sur le marché des biens et services. Mais, certains prix étaient administrés par les pouvoirs publics. Les prix sur le marché de l'emploi étaient généralement rigides à la baisse, à travers un salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) payé en espèces ou en nature (cas de métayage) par jour ou par année. Les prix des biens et services étaient contrôlés ou même administrés en cas de risque d'hyperinflation due à des fluctuations saisonnières, famines, catastrophes naturelles ou de chocs exogènes.

Le plein emploi était généralement réalisé en raison du mode de production lignager à dominance agricole, de l'organisation du travail et de la faible croissance démographique. En phase d'expansion comme de dépression, le taux de chômage était pratiquement nul.

Sur le marché monétaire, la flexibilité du taux d'intérêt (ou d'usure) était effective. En l'absence d'une banque centrale, il existait un taux directeur déterminé par les habitudes d'emprunts et de prêts.

Par ailleurs, une panoplie de monnaies précoloniales circulait en Afrique Occidentale et en Côte d'Ivoire (poudre d'or, cauris, sel, pièce d'étoffe, barre de fer ou de bronze etc.). Ces instruments remplissaient totalement les fonctions classiques de la monnaie : étalon de mesure, intermédiaire des échanges et réserve de valeur.

Cette situation de multiplicité de catégories de signes monétaires dans l'économie pourrait correspondre, dans une certaine mesure, à la théorie monétaire hayékienne. Pour F. Von Hayek (1975), « Il ne peut y avoir de garantie plus efficace contre l'abus par le gouvernement de ses prérogatives que la liberté pour les individus de refuser toute monnaie qui ne leur inspire pas confiance pour préférer une autre monnaie ». Il ajoute : « Introduisons par la loi de telles possibilités, (...), ils échangeront alors une monnaie en laquelle ils auront confiance ». Dans la vision Hayekienne, on pourrait laisser circuler dans l'économie une multiplicité de signes monétaires afin que les monnaies les plus performantes s'imposent par la loi du marché.

Cependant, Emmanuel Nyahoho (1995) observe que le modèle de concurrence de monnaies préconisées par Von Hayek peut très vite converger vers un marché oligopolistique dû à l'émergence de devises dominantes.

Comment étaient déterminées alors les parités entre les différentes monnaies dans la Côte d'Ivoire précoloniale ? Hopkins (*Op. cit*) répond qu'il existait un taux de change parfois fixe, parfois flottant entre l'or et les cauris. Et les parités entre les autres monnaies ? Des recherches s'avèrent nécessaires à ce niveau.

En matière de politiques structurelles, des mesures gouvernementales ou locales pouvaient régir à moyen et long terme les domaines suivants :

- l'exploitation des eaux et forêts, des minerais, la pêche et la chasse...
- la politique environnementale et la préservation de l'écosystème;
- la réglementation du marché du travail ;
- le commerce des armes ;
- l'installation de manufactures de métaux, de tissus...

A l'époque contemporaine, les mesures légales et réglementaires dans les domaines ci-dessus énumérés sont souvent peu suivies, par insuffisance de sanction. Suivant l'exemple des anciens, les pouvoirs publics actuels devraient donc prendre des dispositions pour s'assurer de l'application effective des textes dans ces domaines.

### **1-3- Décentralisation financière**

Aujourd'hui, dans tous les pays de l'UEMOA, des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires reconnaissent, aux collectivités territoriales, des compétences pour les services de base aux citoyens. Les autorités centrales affichent une volonté de transfert de compétences aux collectivités décentralisées. La Directive n°01/2011/CM/UEMOA portant régime financier des collectivités territoriales au sein de l'UEMOA est censée viser l'harmonisation de la gestion financière des collectivités territoriales.

Mais, les incidences financières restent en décalage avec la volonté affichée de transfert de compétences. Les parts des finances locales dans les budgets nationaux restaient très faibles en 2007. Même en Côte d'Ivoire, où on enregistrait la plus grande décentralisation financière, les parts des dépenses locales dans les dépenses publiques et des investissements locaux dans les investissements publics étaient respectivement de 6,3% et de 5,2%. De même, les ressources locales et les recettes fiscales locales représentaient respectivement moins de 7% et de 3% des ressources budgétaires et des recettes fiscales totales de l'État.

Parfois, les politiques sectorielles conduites par l'administration centrale à travers les ministères se chevauchent aux compétences légalement dévolues aux collectivités territoriales.

Cette superposition de la déconcentration et de la décentralisation sur le même espace territorial met souvent devant les faits accomplis les autorités locales peu associées à la définition des politiques sectorielles nationales. Il en résulte une discontinuité entre compétences transférées et ressources nécessaires à la prise en charge effective des dépenses afférentes. En outre, des compétences importantes sont transférées aux collectivités territoriales sans commune mesure avec leurs ressources propres, généralement trop faibles.

Qu'en était-il dans les sociétés ivoiriennes précoloniales ? La décentralisation financière était l'une des marques de la politique économique, en particulier dans les sociétés à organisations déconcentrées. Ces sociétés, sans

Etat central, avaient des modes de production lignager et de gestion locale très avancée. N'accordant pas de priorité à des conquêtes hégémoniques, ces peuples étaient organisés en communautés villageoises chez les Akans lagunaires, les Krou et les Gour. Contrairement aux structurations pyramidales et aux différenciations sociales très marquées dans les royaumes et empires, les sociétés déconcentrées étaient plus égalitaires, solidaires et avaient développé un sens plus élevé de communautarisme. En privilégiant la gestion collégiale et de proximité des affaires, sans référence à une autorité centrale, ces peuples sont allés encore plus loin que les politiques de décentralisation voire de déconcentration actuelle.

Dès lors, au lieu de regarder ces peuples, sans pouvoir central, comme des populations arriérées, on doit plutôt considérer leur mode de gestion collégiale et de proximité des affaires publiques.

En ce qui concerne la gestion financière dans les Etats centralisés, les chefs de provinces ou de villages étaient des ordonnateurs non pas délégués mais principaux, car ils étaient responsables de leur budget. Tout ceci montre que les transferts de compétences en matière financière, du pouvoir central aux collectivités locales, étaient en avance de plusieurs siècles sur les politiques de décentralisation actuelle.

Ainsi, des enseignements pourraient être tirés de l'expérience des sociétés précoloniales à organisations déconcentrées pour renforcer la décentralisation financière dans l'UEMOA et en Côte d'Ivoire. Des enseignements pourraient également être tirés de la gestion des finances publiques dans la Côte d'Ivoire précoloniale.

## **II- GESTION DES FINANCES PUBLIQUES DANS LA CÔTE D'IVOIRE PRÉCOLONIALE**

La gestion des finances publiques apparaît plus clairement chez les peuples à Etats centralisés. Ces sociétés avaient des modes de fonctionnement hiérarchisés, des institutions politiques bien établies et des administrations financières permanentes. Ces modes de fonctionnement sont caractéristiques des Akans du Sud, du Centre et de l'Est, d'une part, et des Mandé du Nord, d'autre part.

La gestion des finances publiques était guidée par la souveraineté économique, l'optimisation des recettes et l'efficacité des dépenses publiques.

## **2-1- Le souci de la souveraineté économique dans la gestion des finances publiques.**

Le principe de souveraineté régissait fortement la gestion économique et des finances publiques. En général, la terre appartenait à la nation, mais les fruits de l'exploitation revenaient aux personnes et aux familles.

L'objectif de la gestion des finances publiques était de garantir l'équilibre voire l'excédent budgétaire et de trésorerie à l'effet de préserver la souveraineté nationale.

La règle était l'équilibre ou l'excédent budgétaire. Un déficit budgétaire serait considéré comme un risque d'aliénation de la souveraineté nationale. Les soldes de trésorerie négatifs étaient gérés de manière très discrète et devaient être rapidement comblés. Ainsi, l'expression « dette souveraine », couramment employée dans les finances publiques modernes, apparaîtrait sûrement chez les anciens peuples de Côte d'Ivoire, comme un contresens ; car ils avaient compris que la souveraineté appartient au créancier et non au débiteur. Tout un dispositif était donc mis en place pour éviter le déficit public.

Dans cette optique, chez les Agni Djuablin d'Agnibilékro, Il coexistait un secteur public et un secteur privé, tous deux productifs. L'Etat ne se limitait pas à ses rôles régalien et tutélaire. Il était impliqué dans la production économique. Les fermes publiques, que l'on peut comparer aux établissements publics nationaux (EPN) actuels, devaient procurer beaucoup de ressources à l'Etat. Les revenus du domaine constituaient souvent la plus grande proportion des recettes budgétaires. Les impôts et taxes étaient en proportion parfois moins élevés.

Dans le royaume Agni Sanvi, l'Etat organisait, planifiait les activités économiques et commerciales et bénéficiait des retombées financières à plusieurs niveaux. L'Etat était à la fois acteur et bénéficiaire du commerce. Il dirigeait les activités commerciales par l'intermédiaire d'un ministère du commerce. Cela n'empêchait pas d'autres commerçants Agni d'exercer des activités commerciales. Toutefois, l'Etat avait le monopole et l'exclusivité de l'acquisition d'armes à feu, d'abord parce qu'elles étaient destinées à la guerre, ensuite pour des raisons évidentes de sécurité, mais aussi pour financer le trésor royal.

Dans le royaume Abron du Gyaman, les droits de douane et les taxes sur des produits dans les marchés étaient exonérés. Selon Terray (1982), cette stratégie économique consistait à permettre aux marchands Dioula de se

maintenir à Bondoukou, car les droits fiscaux pourraient les détourner vers d'autres marchés beaucoup plus abordables, tel que le royaume Koulango rival et voisin de Bouna.

En réaction, dans le royaume Koulango de Bouna, même si la taxation des produits était faite régulièrement, les autorités ont procédé à un relatif désarmement douanier. Ainsi, Boutillier (1969) souligne que ce n'était pas par le moyen de taxes et impôts sur les opérations commerciales ou sur le transit des caravanes que le pouvoir politique Koulango utilisait pour son profit l'existence de la cité marchande. S'il était payé une légère taxe collectée sur les produits vendus au marché (par un officier de la Cour royale), elle ne représentait qu'une très faible proportion des revenus du royaume. Néanmoins, le souverain et les membres de l'aristocratie politique pouvaient s'associer à des marchands pour certaines opérations. Les raisons de cet allègement fiscal vis-à-vis des marchands Malinké-dioulas étaient presque semblables à celle évoquées par Terray (op cit.) dans le royaume Abron du Gyaman, à la seule différence que le contrôle des produits qui circulaient à travers la ville de Bouna semblait beaucoup plus rigoureux à Bouna. En effet, cette ville était à la fois la capitale politique et économique du royaume. Par contre, le royaume Abron du Gyaman faisait une nette différence entre sa capitale politique qui était fonction du lieu d'habitation du souverain et sa capitale économique qui était Bondoukou, un grand carrefour commercial.

Dans les deux cas, l'Etat ne saurait donc compter uniquement sur la fiscalité indirecte ou de porte pour renflouer ses caisses, mais plutôt sur les revenus du domaine et sur des avantages indirects que procurait l'exercice des activités commerciales sur son territoire à savoir : les cadeaux en biens et services perçus comme devoir de reconnaissance.

Nos investigations n'ont pas permis de connaître des cas de privatisations du domaine ou du patrimoine public. A leur place, on pouvait prévoir exceptionnellement des contrats de concession, d'affermage ou d'autres formes d'exploitation des fermes et autres propriétés de l'Etat qui restaient toujours dans le patrimoine public.

En matière de finances publiques, les procédures budgétaires et comptables étaient très discrètes (voire opaques pour le peuple) mais, paradoxalement, rigoureuses. Elles étaient encadrées par des dispositions institutionnelles, morales, mystiques et religieuses strictes.

Dans un royaume Akan, la reine-mère et parfois le garde des sceaux surveillaient la gestion financière de l'Etat. Le patrimoine appartenant au royaume (plantations, parcelles, cheptel) était connu par tout le peuple et distinct des biens personnels du roi et ceux de la reine-mère. La quantité de métaux précieux constituant le trésor royal était connue par les membres du gouvernement et supervisée par la reine mère, faisant office de présidente de la Chambre des Comptes. La déclaration de biens était imposée au Roi et aux chefs de provinces et de villages avant leur entrée en fonction. Les éventuelles affaires de malversations financières dont se rendraient coupables le Roi ou certains membres du gouvernement étaient traitées à huit clos, au sommet de l'Etat, en présence des présidents d'institutions. En cas de malversations gravissimes, de nature à compromettre l'indépendance financière et la souveraineté du royaume, le roi pouvait être destitué, banni pour fuir l'humiliation publique ou subir des peines plus sévères<sup>1</sup>.

Pour prévenir ces genres de situations, des dispositions morales étaient prévues dans une sorte de code de déontologie voire de code d'honneur dans la plupart des monarchies. La dignité et le sens de l'honneur pesaient, plus que toute autre considération, sur le Roi et sa famille.

Chez les Akans lagunaires, les classes d'âges organisaient tour à tour la gestion et le contrôle budgétaires de la communauté locale. Chez les Gour et les Mandé du Sud, les procédures budgétaires étaient encadrées par les masques et les sages de la communauté villageoise.

Dans la gestion budgétaire et comptable précoloniale, la séparation des fonctions d'ordonnateur et de trésorier était respectée. Chez les Gours, les Krous et les Mandés du Sud, l'ordonnancement des recettes et des dépenses publiques était fait par les collèges de chefs de familles, de clans ou de terres. L'exécution et la comptabilisation des opérations budgétaires étaient faites par des personnes reconnues pour leur compétence et leur crédibilité. En pays akan, le Roi est l'ordonnateur du budget royal. Il peut déléguer ce pouvoir à son Premier ministre voire à son ministre de l'économie et des finances. Les chefs de provinces et de villages sont ordonnateurs des budgets locaux. Mais les fonctions de trésoriers (et de comptables) étaient exercées par des personnes distinctes, sous la supervision mystique des ancêtres et parfois de la

---

1- *Ainsi, le capitaine Kouassy Anzian, officier de l'armée ghanéenne, devenu roi du Sanvi en 1985 sous le nom de Nanan Amon Ndouffou IV, fut destitué en 2002. L'accusation portait, entre autres, sur des malversations financières*

Reine mère. Chez les N'Zima Kotoko, nous apprend Joachim Agbroffi (1997), le Ministre des Finances, en sa qualité d'ordonnateur national des recettes et dépenses du royaume, de garde des deniers publics, a un attribut de «hinnin», titre en principe réservé au Roi ; cela, pour marquer quelque peu son indépendance relative. Il est donc le roi des finances ou roi du trésor (djasehyenle ou sana hinnin).

Tout ce qui précède peut servir très valablement d'exemple dans la gestion des finances publiques modernes, parfois exposée à des incertitudes et aux directives des bailleurs de fonds.

## 2-2- Mobilisation des ressources publiques

Dans les sociétés à organisation décentralisées, en l'absence d'une fiscalité formelle, les prélèvements divers, en espèces ou en nature, étaient effectués, dans la transparence, pour faire face à des charges d'intérêt collectif : sécurité, justice, santé publique, éducation communautaire, festivités, infrastructures etc. On pouvait noter, certes, un volume important de ressources affectées<sup>2</sup>; mais ces affectations étaient connues d'avance. De manière générale, la causalité était clairement établie entre les prélèvements fiscaux, en espèces ou en nature, et les dépenses publiques. Cette causalité est bien souvent absente dans l'esprit des contribuables ivoiriens modernes.

Dans les Etats centralisés des Akans et des Mandés du Nord, la fiscalité était organisée de manière plus administrative et formelle. Les différentes méthodes de mobilisation des ressources budgétaires en espèces ou en nature étaient :

- la contribution aux frais de funérailles et à la célébration de certaines fêtes : fagots, animaux, aliments, cotisations ...
- les contributions volontaires faites par des nationaux ou étrangers qui exploitent les ressources du royaume ;
- les impôts et taxes sur l'exploitation de certaines ressources spécifiques. Les prélèvements pouvaient aller de 5% à 10% de la production dans certains royaumes Akans (Kodjo, 1992, p.11) et au tiers dans d'autres (Lainé, 1991, p.104).
- les revenus issus de l'exploitation du domaine public ;

---

2- *Ce qui heurte, dans les finances publiques modernes, la règle de non affectation et, partant, celle de l'unité de trésorerie.*

- les amendes pour manquements aux us et coutumes. Chez les Akans, même de simples manquements aux règles de procédure, de protocole ou de bienséance peuvent faire l'objet d'amendes ;

- les frais d'enrôlement de plaintes ;

- les amendes judiciaires. Chez les Akans, ces amendes sont fixées en fonction de la gravité du délit ; mais aussi selon l'autorité de la Cour. Elles sont légères en première instance (devant le chef de village), moyennes en appel (devant le chef de province) et lourdes en cassation (devant le Roi) ;

- les taxes sur les dommages et intérêts versés à la partie gagnante au procès.

- les tributs ou frais d'allégeance des chefs de villages au roi ;

- les butins de guerre, généralement en nature.

### **2-3- Destinations des dépenses publiques**

Dans un Etat centralisé, les dépenses budgétaires étaient destinées à assurer la puissance du royaume, entretenir la cour et l'administration royales et faire face aux besoins collectifs.

Le chapitre budgétaire le plus important dans la plupart des Etats était la défense nationale et la sécurité publique. Même s'il existait des artisans pour la confection d'armes, la plupart des Etats avaient besoin d'arsenaux plus sophistiqués d'origine étrangère pour garantir leur sécurité et leur souveraineté. Par exemple, dans les empires du Wassoulou et du Kabadougou, la plus grande partie du budget était consacrée à l'acquisition de chevaux de combats et d'armes chez les arabes, au recrutement, à l'entretien de troupes et au financement de la guerre. La plus grosse commande des Abrondu Gyaman chez les européens concerna, à un moment donné, des armes et de la poudre à canon; d'abord pour la conquête de populations locales, ensuite pour se libérer de la tutelle de l'empire Ashanti.

Par ailleurs, l'entretien de la cour royale avait pour objectif d'exposer la puissance et le prestige du royaume, notamment à l'occasion des cérémonies officielles. Les tenues d'apparat et les méthodes ostentatoires étaient très caractéristiques des rois Akans. «Quand un roi akan assistait aux grandes cérémonies, ses bras étaient si chargés d'or qu'il fallait deux personnes pour les soutenir (...). Tous les insignes royaux étaient recouverts d'or», note Lainé (*Op cit*).

En plus de l'apparat, les dépenses de la Cour royale portaient sur le financement de la diplomatie et de l'intendance royale constituée par des biens, objets et accessoires dont une liste est donnée par Fleuriot de Langle (1843). Elles portaient aussi sur l'entretien de l'administration royale. La quasi-totalité des fonctionnaires était employée à mi-temps. Ils avaient leurs activités économiques régulières. Mais, ils consacraient une partie variable de leur temps au fonctionnement de l'administration, dont le mécanisme de compensation était imputé au budget national.

Le financement des œuvres d'intérêt collectif relevait du budget de l'Etat ou de celui de la collectivité locale. Des contributions exceptionnelles, en espèces ou en nature, étaient parfois effectuées pour compléter les budgets publics sous formes de ressources affectées. Les destinations étaient les suivantes :

- santé publique : prévention ou lutte contre des épidémies ;
- sécurité publique : prévention ou lutte contre des catastrophes naturelles, les fauves sauvages... ;
- défense nationale : guerres de conquête ou de résistance ;
- infrastructures : ouvertures ou entretiens de routes, puits, cours d'eaux, cimetières ...

## CONCLUSION

L'espace que constitue la Côte d'Ivoire actuelle était occupé par des sociétés à systèmes d'organisations déconcentrés ou à Etats centralisés. Sur le plan économique, contrairement à certaines idées reçues, les peuples de la Côte d'Ivoire précoloniale, ne pratiquaient pas que la cueillette. Au nom de la rationalité économique, ils pratiquaient aussi l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, les activités minières et manufacturières dont les produits alimentaient le commerce local (entre familles, clans, villages, cités), régional (entre différentes régions géographiques) et transfrontalier (entre Etats).

Les échanges ne se limitaient pas aux trocs. Des instruments monétaires, remplissant les fonctions classiques d'étalon de mesure, d'intermédiaire des échanges et de réserve de valeur, étaient utilisés: la poudre d'or, les cauris, des barres et tiges de fer ou de bronze, les pièces d'étoffes etc. Les anciens ivoiriens connaissent et pratiquaient bel et bien l'économie de marché. Les sociétés sans Etats centraux avaient atteint un stade de décentralisation financière plus

achevée que l'expérience moderne en Côte d'Ivoire et dans l'UEMOA. Dans les Etats centralisés, les pouvoirs publics de l'époque avaient le sens de la politique économique dans ses dimensions conjoncturelle et structurelle. En particulier, même si les prix étaient flexibles, des mesures étaient prises pour éviter l'hyperinflation, le déficit public et le chômage.

En matière de finances publiques, les procédures budgétaires et comptables ainsi que les mécanismes de contrôles, bien qu'opaques pour le peuple, étaient relativement rigoureux car encadrées par le pouvoir de forces invisibles à travers les masques, les fétiches... L'équilibre ou l'excédent budgétaire et de trésorerie étaient obligatoires. Ils visaient prioritairement à maintenir la souveraineté nationale. La séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable était de règle, aussi bien en recettes qu'en dépenses. La décentralisation financière et la gestion de proximité étaient plus avancée qu'actuellement.

Par voie de conséquence, des enseignements peuvent être tirés de la politique économique et financière précoloniale pour prévenir des risques de surendettement de l'Etat et, de manière générale, améliorer la gouvernance financière moderne.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Agbroffi, D. Joachin (1997) : L'Abyssa n'zema et ordre social et politique chez les Nzima, option anthropologie politique, Thèse de doctorat de 3e cycle, Facultés des Lettres, Arts et Sciences humaines, Université d'Abidjan Cocody, Côte d'Ivoire.
- Allais, Maurice (1972) : La libéralisation des relations économiques internationales, Paris, Gauthier-Villars
- Allou, K. René (2002) : Histoire des peuples de civilisation Akan des origines à 1874, Abidjan, Université d'Abidjan, 3 volumes, 1514 pages. Thèse pour le Doctorat d'Etat.
- BCEAO (2000) : histoire de l'union monétaire ouest africaine, Paris, Georges Israël éditeur
- Bouche, Denise (1991) : Histoire de la colonisation française, tome 2, flux et reflux (1815-1962), Paris, Fayard
- Boutillier, Jean-Louis (1969) : «La ville de Bouna de l'époque précoloniale à aujourd'hui», in Cahiers O.R.S.T.O.M., série Sciences humaines, vol. VI, n°2, (pp. 2-20)
- Braudel, Fernand (1985) : La dynamique du capitalisme, Paris, Arthaud, 1985 (ISBN 2080811924)
- Clozel, François Joseph (1906) : Dix ans à la Côte d'Ivoire, Paris, Edition Librairie maritime et coloniale.
- Cornevin, Robert (1975) : Histoire de l'Afrique, Tome 3 : Colonisation, décolonisation, indépendance, Paris, Payot
- Cornevin, Robert et Marianne (1964) : Histoire de l'Afrique, des origines à nos jours, Payot

- Diop, CheikhAnta (1979) : Nations nègres et culture. 3<sup>ème</sup> édition, Tome 1, Présence Africaine, 1979, 335 p., Tome II, 572 p.
- Diop, CheikhAnta (1960) : L'Afrique noire précoloniale, Présence Africaine
- Diop, CheikhAnta (1987) : Antériorité des civilisations nègres, mythe ou vérité historique, Présence Africaine
- Ekanza, Simon Pierre (1995) : Le dernier siècle de l'Afrique libre, Abidjan, Presse Universitaire de Côte d'Ivoire
- Ela, Jean Marc (1982) : l'Afrique des villages, Paris, Karthala
- Garrard, Timothy F. (1989): Studies in Akan goldweights THSG, XIII (i), p. 120, XIII (i), pp. 149-160, p. 1-17
- Gilpin, Robert (1987): The Political Economy of International Relation, Princeton University Press.
- Guesnerie, Roger(2006) : L'économie de marché, Ed. du Pommier, 2006, 192 pages,
- Hayek, Friedrich A.V. (1975): Choice in currency: a way to stop inflation, Institute of Economic
- Hopkins, Anthony.G.(1973): An economic history of West Africa, London, Longmans, 337p.
- Ki-Zerbo, Joseph (1972) : Histoire générale de l'Afrique Noire, Paris, Hatier.
- Kodjo, Niamkey Georges (1992): «Notes et documents sur l'histoire du Nord-Est de la Côte d'Ivoire », Annales de l'Université nationale de Côte d'Ivoire, p. 207-224.
- Lebon, André (1901) : La politique de la France en Afrique, 1896-1898, Mission Marchand, Niger, Madagascar.
- Mauny, Raymond (1970) : les siècles obscurs de l'Afrique Noire, Paris, Fayard
- Mauny, Raymond (1960) : Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Âge d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie, Dakar 1960, 587 p, réimpression à Amsterdam, Swets&Zeitlinger, 1975.
- Meillassoux, Claude (1986) : Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent, Paris, PUF, (reéd, 1998)
- Meillassoux, Claude (1962) : L'économie des échanges précoloniaux en pays gouro, in Cahiers d'études africaines, n° 12, vol. III, pp.553-555.
- Memel-Fotê Harris (2007) : L'esclavage dans les sociétés lignagères de la forêt ivoiriennes (XVIIe-XXe siècle) Editions du CERAP - IRD - Paris - 2007
- Memel-Fote, Harris (1969) :Le système politique des Adioukrou. Une société sans Etat et à classes d'âge de Côte d'Ivoire, Thèse de 3e cycle, Université de Paris, Université de Côte d'Ivoire, 444 p.
- Moreux, René (1951) : Principes nouveaux d'économie coloniale, Paris, 174 p p.155.

- Mveng, Engelbert (1972) : Les sources grecques de l'histoire négro-africaine depuis Homère jusqu'à Strabon, Paris, Présence Africaine, 1972.
- N'Gouan, Patrick (2015) : Trésor Public et politique financière en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Paris, L'Harmattan,
- Niangoran-Bouah, Georges (1984) : L'univers akan des poids à peser l'or. Les poids non figuratifs, Tome 1. Les poids figuratifs, Tome 2, Tome 3, NEA, MCB, 311 p., 313 p.
- NiangoranBouah, Georges (1972) : «Problèmes de la recherche en milieu de traditionorale», KasabyaKasa 1, IES, Université d'Abidjan, décembre
- Niangoran-Bouah, Georges (1974) : « Poids à peser l'or et les problèmes de l'écriture chez les Akan de Côte d'Ivoire et du Ghana », Colloque inter universitaire Ghana-Côte d'Ivoire, Bondoukou
- Nyahoho Emmanuel (1995) : La concurrence des monnaies dans un marché financier dématérialisé, L'Actualité Economique vol 71, n°3 pp. 334-364
- Paulme, Denise (1971) : «les classes d'âges dans le Sud-est de la Côte d'Ivoire», Paris, Plon, «Recherches en Sciences Humaines»35 :205-287
- Pisano, Claude(2011) : Paul-Antoine Fleuriot de Langle, éditions Serre, Paris
- Société française d'histoire d'outre-mer (1981) : Le sol, la parole et l'écrit : 2000 ans d'histoire africaine : mélanges en hommage à Raymond Mauny, Paris, L'Harmattan, 1 016 p.
- Terray, Emmanuel (1982) : «L'économie politique du royaume abron du Gyaman», in Cahiers d'Etudes Africaines, Vol. 22 N°87-88. pp. 251-275.
- Terray, Emmanuel (1974) : «Bondoukou avant la conquête coloniale : le témoignage des visiteurs britanniques», Colloque interuniversitaire Ghana-Côte d'Ivoire, Bondoukou.
- Wondji, Christophe (1981), «L'histoire dans les sociétés lignagères de la Côte d'ivoire forestière», Mélange en hommage à Raymond Mauny, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, Paris